

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère des Colonies

Direction de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Colonisation

KONINKRIJK BELGIË
Ministerie van Koloniën

Directie van Landbouw,
Veeveelt en Kolonisatie

Bulletin Agricole du Congo Belge

Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

Publié sous la Direction de

M. P. STANER,

DIRECTEUR D'ADMINISTRATION. — DIRECTEUR VAN BESTUUR.

Uitgegeven onder de leiding van

Vol. XLI

N^o 1

MARS 1950
AART

4 FASCICULES PAR AN
NUMMERS PER JAAR



(Photo W. Kesler.)

Jeunes Parasoliers âgés de 9 mois, mis en place depuis 4 1/2 mois.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE :

Koningsplein, 7 - Brussel

SOMMAIRE DU N° 1 - 1950

	PAGES
Articles originaux :	
<i>Arboretum de Stanleyville</i> , par LIÉGEOIS, P. et PETIT, P.	3
<i>Note sur la multiplication du Parasolier</i> , par KESLER W.	37
<i>Un arbre de boisement intéressant pour les régions d'altitude du Congo, l'Eucalyptus Grandis (Hill)</i> MAIDEN, par GODDING, R.	53
<i>Essai de détermination de clones de Cinchona Ledgeriana au moyen des caractères foliaires</i> , par LIENART, J. M.	57
<i>La culture du Colza au Kivu</i> , par LAURENT, J. F.	69
<i>Résultats des essais de fumure minérale au Congo belge</i> , par FOCAN, A.	73
<i>Terres Noires et Kaiso-Beds dans la vallée de la Ruzizi</i> , par LOZET, J.	105
<i>Considération sur l'Elevage bovin dans les chefferies Bashi</i> , par GUYAUX, R.	113
<i>Contribution à l'étude de la Syngamose des Gallinacés</i> , par JUSSIANT et CONZEMIUS	131
<i>Traitement de la Coccidiose aviaire par injections intrapéritonéales</i> , par JUSSIANT et CONZEMIUS	137
<i>La peste aviaire et la maladie de Newcastle au Congo belge</i> , par JEZERSKI, A.	141
<i>Le régime alimentaire des poissons du Centre Africain. — Intérêt éventuel de ces poissons en vue d'une Zootechnie économique</i> , par HULOT, A.	145
<i>Studie over venijn en antivenijn in verband met giftslangen van Belgisch Kongo</i> , door MORTELMANS, J.	177
<i>La Carpe est-elle un poisson de culture pour le Congo?</i> par DE BONT, A. F.	197
<i>La Synthèse des principes actifs du Pyrèthe</i> , par DORMAL, S.	203
Documentation officielle	205
Notes et actualités :	
<i>Fondation André Landeghem</i>	215
<i>De Landbouw in de Indische Archipel</i> W.	216
<i>De Rijstcultuur in Indonesië</i>	217
<i>De Tuinbouw in Indonesië</i>	217
<i>L'Avenir de l'Agriculture dans les Colonies Tropicales Françaises.</i> W.M.	217
<i>La classification des terres par le Service de la Conservation du Sol des Etats-Unis, base de la lutte contre l'érosion</i> ...J.E.O.	219
<i>Note au sujet de l'emploi du Bananier pour la régénération du sol.</i> L.E. EECKHOUT	220
<i>De Aarde betaalt</i> W.	221
<i>L'Institut de Recherches pour les Huiles de Palme et Oléagineux.</i> D. d'H.	223
<i>L'utilisation de la pulpe de café comme fourrage (Mercure)</i>	224

(Voir suite page 3 couverture.)

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère des Colonies

Direction de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Colonisation

KONINKRIJK BELGIË
Ministerie van Koloniën

Directie van Landbouw,
Vee­teelt en Kolonisatie

Bulletin Agricole du Congo Belge

Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

Publié sous la Direction de *M. P. STANER,* *Utgegeven onder de leiding van*
DIRECTEUR D'ADMINISTRATION. — DIRECTEUR VAN BESTUUR.

Vol. XLI

N^o 1

MARS 1950
AART

4 FASCICULES PAR AN
NUMMERS PER JAAR

19147



(Photo Kesler)

Plantes de 9 mois, mises en place depuis 4 1/2 mois.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE :
Koningsplein, 7 - Brussel



Les productions fruitières, forestières et zootechniques terminent cette deuxième partie.

Dans la *troisième partie*, l'auteur étudie la réorganisation de la production agricole.

1° L'agriculture indigène : riz, sorgho, millet, igname, etc.

2° L'agriculture par entreprises métropolitaines : moyennes exploitations et grandes exploitations.

3° Entreprises dirigées ou contrôlées par l'Etat : tabac, Office cotonnier du Niger, Office du quinquina, domaine forestier.

4° Rôle de l'Administration :

a) Programme de colonisation;

b) Rôle et création des services agricoles : agriculture indigène, agriculture à direction métropolitaine, stations agronomiques, stations agronomiques privées, recrutement du personnel;

c) Les concessions;

d) La main-d'œuvre;

e) Moyens de communications;

f) Programme de conservation et d'amélioration du potentiel de fertilité du sol.

W. M.

La classification des terres par le Service de la Conservation du Sol des Etats-Unis, base de la lutte contre l'Erosion

« Conservation du sol » signifie le maintien de sa capacité productive, ce qui suppose que le sol est employé au but pour lequel il convient le mieux. Pour chaque type de sol, il faut appliquer des mesures spéciales de conservation. Pour réaliser ceci, il est nécessaire de faire l'inventaire des terres et de dresser des cartes. Celles-ci doivent indiquer la situation des terrains, leur qualité, leur pente, le type et le degré d'érosion, l'utilisation actuelle.

Dans *Chronica Naturae* (104, 3, 1948, pp. 91-93), M. VAN DER VOORT fait une courte revue de la littérature sur ce sujet.

Photographie aérienne. — A défaut de cartes topographiques, la photographie aérienne donne d'excellents résultats. Une échelle convenable est celle de 4 pouces pour un mille (1/15.800). Des échelles plus réduites servent pour les reconnaissances.

Cartographie. — Les sols sont groupés en séries et types. Une série comprend tous les sols identiques en ce qui concerne les caractères morphologiques importants du profil, sauf la texture de l'horizon A, et dérivés de la même roche-mère. Le type est une combinaison d'une série et de la classe de texture à laquelle appartient la couche superficielle du sol. Les séries reçoivent des noms de lieux : par exemple, « Cecil series ». Dans celles-ci on distingue, par exemple, « Cecil sandy loam », c'est-à-dire le limon sableux de la série Cecil.

Pour éviter que le nombre élevé de séries et types rende la classification inutilisable pour le profane, on a groupé, en outre, les sols d'après leur érodibilité et leur vocation.

Au point de vue érodibilité, on distingue trois classes :

1° Danger d'érosion faible ou nul en cas de culture;

2° Erosion pouvant être empêchée sur sol cultivé;

3° Sols demandant une couverture permanente à cause du grand danger d'érosion.

Cette classification correspond à un minimum de cinq groupes au point de vue de la pente : A, surface pratiquement horizontale sous 1°; B et C, terrains en pente classés sous 2°; D et E correspondent à 3°.

Le degré d'érosion est indiqué par des chiffres ou, pour l'érosion éolienne, par des lettres. On estime le pourcentage de sol superficiel, sous-sol et roche-mère enlevé. Le nombre de classes varie de 12-15 jusqu'à 80, si l'érosion éolienne

est indiquée également. Pour la commodité, on groupe plusieurs classes et on parle d'érosion nulle, légère, modérée, grave et très grave.

Pour l'utilisation présente, on distingue en terres de culture, pâturages, forêts, terres incultes et terrains divers (villes, etc.). Ces indications font l'objet de cartes séparées.

Après étude du terrain et discussion entre prospecteurs et cartographes, spécialistes locaux de la recherche agronomique, agriculteurs, la vocation des terres est déterminée. A ce point de vue, on distingue au maximum huit classes :

Terres convenant à la culture :

- I. sans mesures spéciales;
- II. avec mesures spéciales;
- III. avec mesures intensives.

Terres convenant à la culture intermittente ou limitée :

- IV. avec usage limité et mesures intensives.

Terres ne convenant pas à la culture, mais convenant à une végétation permanente :

- V. sans restrictions spéciales;
- VI. avec restrictions modérées dans l'usage;
- VII. avec restrictions sévères dans l'usage.

Terres ne convenant ni à la culture, ni au pâturage, ni au boisement :

- VIII. Il s'agit généralement de terres extrêmement grossières, sableuses, humides ou arides, utilisables uniquement comme réserves naturelles ou pour des buts récréatifs.

Par mesures spéciales, on entend des pratiques qui ne sont pas habituellement en usage dans la région : rotation, culture suivant les courbes de niveau, culture en bandes alternées, terrassement, drainage, etc.

J. E. O.

Note au sujet de l'emploi du bananier pour la régénération du sol

Aucune objection n'étant relatée dans les comptes rendus de la Conférence Africaine des Sols, à la note proposant la généralisation de la culture vivrière en sous-étage de bananiers (H. et H.), nous nous permettons d'ajouter quelques précisions et de signaler quelques inconvénients de ce système à ceux déjà cités par les auteurs.

Nous considérons le rôle de la bananeraie régénératrice du sol sous trois aspects différents : celui de la couverture contre l'insolation, celui de la fumure prodiguée par l'indigène à sa bananeraie coutumière et celui, non négligeable, de l'enfouissement de matières organiques ou du retournement de la couverture superficielle du sol.

Le bananier à farine ne fructifie bien au Kivu qu'au-dessous de 1.700 mètres d'altitude; c'est le bananier à bière qui est répandu partout et c'est pour la bière que l'indigène soigne sa bananeraie.

Quoique le bananier ne soit pas très exigeant quant à la qualité du terrain et que l'indigène soit accoutumé à bien le soigner, les multiples essais d'extension des plantations de bananier à bière dans les cultures annuelles n'ont pas donné les résultats espérés, même avec des apports considérables de fumier, alors qu'à quelques exceptions près — en terre rouge compacte notamment — nos essais d'introduction de banane à farine sans fumure ont été couronnés de succès dans ces stations, moins favorisées que Mulungu ou les bords du lac Kivu.

La banane à bière ne paraît se plaire qu'en peuplement, contrairement à la banane à farine, qui se rencontre à la périphérie de la bananeraie indigène des régions hautes et s'est développée à l'état isolé, là où elle a servi à délimiter